

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le seize novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Monder AOUADHI, Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Catherine JOUIN REY, Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE

Absents excusés : Mr Jean-Baptiste BIGOT pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN, Mr Antoine FENOLL pouvoir donné à Mr Jean-Marie COURTOIS.

Secrétaire de séance : Mme Christelle INACIO

Absent : Antoine DELION

Le Maire ouvre la séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 07.09.2009

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE POUR RÉGULARISER LES AMORTISSEMENTS ET LE CHAPITRE 21

Le maire précise au conseil municipal :

- qu'il a été omis lors du vote du budget d'amortir la somme de 36.179,90 € concernant l'enfouissement des réseaux, réglée en 2008, sur 5 ans
- qu'il y a un dépassement de crédit au chapitre 21 de la section investissement

il propose donc d'établir la décision modificative suivante :

Article	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
022	- 7.235,98			
6811	+ 7.235,98			
2080115				+ 7.235,98
21578			+ 1.7000	
2138			+ 5.535,98	

Après en en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative proposée.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le maire présente la lettre de démission de Mme Sabine FRANCO du conseil d'administration du CCAS et propose de la remplacer par Mme Sylvie FENOLL.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte la nomination de Mme Sylvie FENOLL en remplacement de Mme Sabine FRANCO.

ACCEPTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DU GAZ

Le Maire présente le mémento de GRDF indiquant qu'un avenant a été proposé aux contrats de concession pour se conformer au décret du 28 juillet 2008 stipulant que celui-ci n'entraîne pas une obligation de financement des extensions du réseau par les concédants et demande au conseil municipal s'il l'autorise à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer l'avenant.

ACCEPTATION DE DONS POUR L'ACHAT DE PIEDS DE VIGNE

Le maire indique que plusieurs dons ont été effectués pour l'achat de pieds de vigne, il s'agit de Mr et Mme INACIO 51 €, Mr et Mme SEILER 51 €, LA STE DE ST VINCENT 50 € et propose de créditer ces montants à l'article 7713 (libéralités reçues) et remercie les généreux donateurs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte les dons et décide de les créditer au compte 7713

QUESTIONS DIVERSES

Le maire prend la parole pour :

1. proposer pour l'exercice 2010 une demande de DGE auprès de la sous-préfecture pour l'achat d'un columbarium

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de déposer un dossier de demande de DGE

2. présenter les remerciements :
 - pour le versement de subvention
 1. du Club de l'Amitié,
 2. 'Ensemble Vocale de l'Orvanne (qui propose de faire un concert),
 3. de la Chorale Ensemble de Voulx
 - pour la gerbe offerte lors des obsèques de Mme POULTEAU
3. préciser que la maison située 3 Place de l'Eglise n'étant plus occupée par les jeunes, il sollicitera la présidente de l'AFR pour faire évacuer les meubles, et précise que les contacts sont en cours pour un projet de logement sociaux qui intégrera également les locaux situés au 1^{er} étage de la boulangerie et dans la grange coté rue du Poelon.
4. présenter les points essentiels de courrier de Mr P. PRIN concernant l'aménagement de l'entrée du village coté nord ainsi que les autres entrées qui avaient été étudiées par la commission fleurissement et le CAUE.